ECUBLENS
ville et campagne

Fonds d'encouragement pour le développement durable
Formulaire de demande de subvention N° 5

CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Complément à la rétribution unique RU - PRONOVO

Requérant (propriétaire)		**Réalisateur de l'étude/travaux**	
Société :	.....	Société :	.....
Nom :	.....	Nom :	.....
Adresse :	.....	Adresse :	.....
NPA/Lieu :	.....	NPA/Lieu :	.....
Tél. :	.....	Tél. :	.....
E-mail :	.....	E-mail :	.....

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte : .....
Nom de la banque ou CCP : .....
N° compte/IBAN : .....

Données du bâtiment

Rue et n° : ..... N° ECA : .....
N° parcelle : ..... Année de construction : .....
Affectation : ☐ Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☐ Autres : .....
Bâtiment neuf : ☐ oui ☐ non
Agent énergétique actuel : ☐ Mazout ☐ Gaz ☐ Bois ☐ Autres : .....
Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE* : ..... m^2 Nombre d'appartements : .....

Caractéristiques de l'installation photovoltaïque

Surface nette de panneaux installés : ..... Puissance installée (kWc : .....
Coût de l'installation : ..... Remplacement installation existante : ☐ oui ☐ non
Alimentation d'une pompe à chaleur : ☐ oui ☐ non Raccordement au réseau : ☐ oui ☐ non
Inscription Pronovo : ☐ oui ☐ non N° de projet Pronovo : .....
Installation : ☐ isolée ☐ ajoutée ☐ intégrée Date de mise en service : .....

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie de l'autorisation communale
- ✓ Copie de la demande de subvention de l'installation à Pronovo
- ✓ Copie du formulaire de certification de l'installation photovoltaïque
- ✓ **Pour les nouvelles constructions**, copie du formulaire EN-VD 72 (justificatif de la part minimale d'énergie renouvelable) remis au Canton lors de la mise à l'enquête
- ✓ Copie de la facture des travaux et preuve du paiement

Conditions d'octroi

- ✓ Les conditions du programme Pronovo s'appliquent https://pronovo.ch/fr/.
- ✓ Subvention non cumulable avec le système de rétribution à l'injection (SRI).
- ✓ Versement sur présentation de la demande de subvention à Pronovo et du formulaire de certification de l'installation.
- ✓ **Pour les nouvelles constructions** de bâtiments, la part obligatoire au sens de la LVLEne n'est pas prise en compte dans le calcul.
- ✓ Le montant maximal des subventions communales cumulées ne peut excéder Fr. 30'000.- pour un même objet

Calcul de la subvention communale – Complément à la subvention du programme Pronovo

Le montant de la subvention est déterminé à l'aide du tarificateur de Pronovo et la date de mise en service fait foi pour le calcul.

La Commune verse, en complément de la rétribution unique (RU) de Pronovo, le 100 % du montant de cette dernière.

Montant maximal : Fr. 9'000.-

Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de la certification d'installation photovoltaïque.**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service de l'urbanisme et de la durabilité, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à subventions@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 80.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et de la directive du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : ..... Signature : .....

Emplacement réservé à l'administration communale

Date réception :	.....	N° de dossier :	.....
Date accusé réception :	.....	Montant octroyé :	.....
N° rapport Municipalité :	.....	Date :	.....
Contrôlé par :	.....	Date :	.....
Chef de Service :	.....	Date :	.....

Commentaires : .....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Centre technique communal
Service de l'urbanisme et de la durabilité
Chemin des Esserts 5
Case postale 133
1024 Ecublens